

Madame, Monsieur,

Bonjour et merci de l'intérêt que vous portez à Amnesty International.

Vous trouverez, ci-après, les informations que vous souhaitiez recevoir et que vous avez téléchargées depuis notre site Internet.

Amnesty International est une organisation non gouvernementale (ONG) dont la vocation est de défendre les droits humains fondamentaux et le respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948.

L'organisation milite ainsi notamment pour la libération des prisonniers d'opinion, pour l'abolition de la torture, de la peine de mort et pour l'arrêt des crimes politiques dans le monde.

Elle est enregistrée comme organisation internationale à caractère non gouvernemental et elle entretient des sections dans plus de 50 pays.

Elle est reconnue comme organisme à voix consultative auprès de l'ONU (Organisation des Nations Unies) et notamment de son Conseil Économique et Social, de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des États Américains.

Elle bénéficie, également, d'un statut d'observateur auprès de l'Union Africaine.

L'Organisation comprend un siège International, situé à Londres, ainsi que des sections dans de nombreux pays, elles mêmes divisées en groupes répartis sur le tout le territoire national.

En France la section française comporte des associations locales - les groupes - dont le groupe 165 de Melun.

Depuis l'origine, Amnesty International applique des principes de stricte neutralité, d'impartialité et d'indépendance à l'égard des États et ses interventions couvre l'ensemble des blocs géopolitiques.

Le groupe 165 réunit des membres issus de l'agglomération Melunaise (Melun, Dammarie-les-Lys, La Rochette, Vaux le Pénil...), de la ville nouvelle de Sénart, et du secteur de Lésigny, Férolles-Atilly et de Combs la Ville...

Chacun peut participer activement aux actions d'Amnesty International :

- en adhérant à un groupe, notamment celui de Melun (n° 165);
- en faisant un don déductible de votre revenu imposable ;
- en achetant les produits et services proposés par Amnesty International (rapport annuel, calendriers...);
- en participant aux manifestations et aux spectacles organisés par le groupe de Melun ;
- en relayant les pétitions organisées en faveur des personnes défendues par l'organisation ;

L'adhésion au groupe 165 de Melun ne s'élève qu'à la somme symbolique de 1 Euro/an, mais il convient d'y ajouter la cotisation fédérale pour la section Française qui donne droit à la réception de la chronique d'Amnesty International et du rapport annuel.

Le groupe de Melun tient une réunion mensuelle à l'Espace Saint Jean de Melun.

Consultez notre site Internet pour des renseignements complets : <http://amnesty165.online.fr> ou contactez nous directement par le formulaire de contact que vous trouverez sur le même site si vous souhaitez participer aux actions du groupe de Melun.

Bien cordialement :

*le groupe 165 de Melun.*